

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
ARRÊTÉ DU MAIRE

**OBJET :** **RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT  
PARKING VNF RUE DU PORT**

Le Maire de la Ville de Malzéville,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et suivants,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'arrêté 82/22 en date du 28 mars 2022 portant règlement d'occupation du domaine public,
- Vu l'arrêté 83/22 en date du 28 mars 2022 fixant les tarifs d'occupation du domaine public,
- Vu la demande de l'entreprise SLD TP afin d'installer une zone de stockage de matériel pour les travaux rue de l'Eglise en date du 04 août 2023,
- Considérant que, pour assurer la meilleure sécurité possible et le bon déroulement des travaux, il convient de réglementer le stationnement comme suit,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le parking VNF de la rue du Port le long de la Meurthe du 07 août 2023 au 15 décembre 2023.

ARTICLE 2 : Tout véhicule ne respectant pas l'interdiction citée à l'article 1 du présent arrêté, sera mis en fourrière immédiatement et sans préavis, ceci en vertu de l'article R 417-10 du Code de la Route.

ARTICLE 3 : Les prescriptions qui précèdent seront portées à la connaissance des usagers par les moyens de publicité habituels.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de la Ville de MALZÉVILLE, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Métropole du Grand Nancy, les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la ville.

Malzéville, le 04 août 2023

Bertrand KLING,



Maire.

Destinataires :

- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police,
- Métropole du Grand Nancy,
- Kéolis,
- Service communication,
- Journaux,
- Police Municipale.